



www.anniviers.org

**Les Communes
du
Val d'Anniviers**

Procès-verbal du 6 octobre, salle communale, Chandolin



IV

Présidents des Communes d'Anniviers

Georges-Alain Zuber, Ayer
Walti Zuber, Chandolin
Gabriel Solioz, Grimentz

Simon Crettaz, Saint-Jean
Benoît Salamin, Saint-Luc
René Massy, Vissoie

Invités

Jean-Michel Cina, Conseiller d'Etat, département de l'économie et du territoire
René Schwéry, Chef du service de l'aménagement du territoire
Gérald Dayer, Chef du service de l'agriculture
Manu Broccard, Directeur de Sierre-Anniviers Tourisme
Christophe Dumoulin, Président de la Commune de Bagnes

Modérateur

Jean Bonnard

Population – estimation

environ 200 personnes

Ouverture du forum par le Président des Présidents

Simon Crettaz ouvre le 4^{ème} forum d'information sur le projet de fusion des Communes d'Anniviers. Il salue particulièrement Simon Epiney, Conseiller aux Etats, Jean-Michel Cina, Conseiller d'Etat, les chefs de service, leurs collaborateurs, le directeur de Sierre-Anniviers Tourisme, le Président de la Commune de Bagnes, Jean Bonnard et les représentants de la presse.

Il s'adresse ensuite à la population et précise qu'il s'agit de la dernière ligne droite après 12 mois d'information à la population distillée lors de divers forums :

- Ayer 24.11.05 Service de proximité et personnel communal
- St-Luc 09.02.06 Fonctionnement de la nouvelle commune, aspects politiques et identitaires
- Grimentz 19.05.06 Finances et fiscalité
- Vissoie 27.05.06 Forum des jeunes

Le but de la communication mise en place par les six communes d'Anniviers est de donner l'occasion à la population de se faire une opinion afin de choisir – selon les convictions propres à chacun et en parfaite connaissance du dossier – le statu quo ou la création d'une nouvelle commune.

M. Crettaz présente les thèmes du jour – tourisme et aménagement du territoire – et relève que ces derniers ne sont rien l'un sans l'autre. Dans un souci de bonne information, des informations complémentaires sur les redevances hydrauliques seront données afin de corriger des propos erronés publiés dans la presse et entendus dans la Vallée.

D'ici un mois ½, l'avenir de la vallée sera dans les mains de chaque citoyen. Il est souhaité par les autorités politiques que « la dernière ligne droite » se fasse dans le respect et donne une image positive du Val d'Anniviers.

Présentations à l'écran

Une première présentation générale sur le projet de fusion des Communes est lue par Mme Sabine Savioz, suivie d'une information sur les thèmes de l'aménagement du territoire et du tourisme.

Intervention de Jean-Michel Cina

Au terme de ces deux premières présentations à l'écran, la parole est passée à M. Cina qui est remercié pour sa disponibilité.

Après les salutations d'usage, il fait part de son plaisir à répondre à l'invitation des Présidents d'Anniviers dont le projet de fusion est un modèle de débat ouvert.

Selon lui, la fusion favorise le développement d'une région, facilite la gestion de projets communs gérés actuellement grâce à la collaboration intercommunale. Il cite le Professeur Dafflon qui indiquait qu'en 2001, les six communes comptaient 38 domaines de collaboration, ce qui est plutôt lourd à gérer. De plus, toujours selon M. Dafflon, la fusion restituerait les droits démocratiques à l'assemblée primaire. Le regroupement des six communes a donc du sens.

Une commune renforcée est mieux à même de concevoir un développement intégré. L'évolution générale de l'économie amène à des espaces de gestion élargis.

Pour illustrer ses propos, M. Cina cite Sierre-Anniviers Tourisme, l'une des premières destinations créées en Valais. La fusion des Communes renforcerait positivement la communication et faciliterait la mise en place d'une politique touristique.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, le projet de fusion a pour avantage de favoriser la réflexion globale et de permettre d'intégrer le rôle à jouer de chaque village sur le développement de la Commune d'Anniviers. Il est important de définir une carte des activités et de les affecter à des lieux précis. Ex : zones artisanales.

Un regroupement des communes faciliterait également la maîtrise sur le développement des résidences secondaires et la mise à disposition de logements pour les citoyens et les employés.

En matière agricole, la politique agricole 2011 obligera à mieux cibler les soutiens publics. Les projets globaux à haute valeur ajoutée, les projets s'inscrivant dans une approche globale seront favorisés et aidés financièrement.

Même si M. Cina pense que son plaidoyer en faveur d'une fusion des six communes peut paraître trop favorable pour certains, il répond à des exigences économiques.

M. Cina est remercié pour ses propos par les autorités communales.

Retours des concessions hydrauliques en Anniviers

Simon Crettaz présente une série de diapositives parlant des concessions hydrauliques afin de corriger des rumeurs fausses circulant dans la Vallée.

Le retour de concessions de 2039 concerne toutes les communes d'Anniviers, celles de Chalais, Chippis, Oberems, Tourtemagne, Ergisch et Oberems et l'Etat du Valais. La loi valaisanne sur les Forces hydrauliques (LFH) autorise les communes concédantes à prolonger la concession en vigueur avec le concessionnaire dans un délai se situant dans les 25 années qui précèdent l'échéance de la concession, soit dans le cas de la Gougra en 2014. Certaines communes ont demandé la possibilité d'étudier cette question et de connaître les avantages d'une telle démarche. Une commission d'étude a été mise en place. Elle est composée de représentants des communes concédantes (Raymond Epiney, Pascal Rouvinet, Blaise Rey, Simon Crettaz), des représentants des communes du Haut-Valais ainsi que des concessionnaires. Il convient de rappeler qu'à l'échéance de la concession en 2039, la loi prévoit que la partie mouillée revient gratuitement aux communes concédantes et que la partie sèche reste en mains du concessionnaire. La partie mouillée représente une part de 85% et la partie sèche de 15%. Ce qui revient à dire qu'à l'échéance de la concession, en 2039, les communes concédantes seraient propriétaires à hauteur de 85 % de la nouvelle société.

Les communes n'étant pas des producteurs d'énergie, elles pourraient vendre une partie de leurs actions à un partenaire spécialiste de la production électrique et du marché de l'électricité et conclure avec celui-ci un contrat de mise en valeur de la part d'énergie revenant aux communes. Il faut tenir compte également que les communes auraient tout intérêt à garder la majorité de l'actionnariat de la nouvelle société. Elles pourraient au mieux vendre le 34 % des actions ($85 - 51 = 34 \%$). La valeur

de l'aménagement a été estimée à CHF 300 mios. La valeur du 34 % avoisine les CHF 100 mios.

Si les communes d'Anniviers décidaient de vendre cette part aux concessionnaires actuels et de prolonger la concession jusqu'au délai maximal légal de 80 ans (2039 + 80 ans = 2119), elles pourraient toucher un montant cash de CHF 100 mios en 2039. Si les communes voulaient bénéficier de ce montant plus tôt, un intérêt de 5 % serait compté (taux de 5 % admis sur une durée de 25 ans). Pour un versement en 2014, le montant s'élève à CHF 33 mios.

La part de chaque commune sur CHF 30 mios (vente possible de 34 %) serait de :

Ayer 5.7 mios	Grimentz 2.7 mios	St-Luc 1.5 mios
Chandolin 3 mios	St-Jean 3 mios	Vissoie 2.1 mios

ceci en fonction de la part de chaque commune concédantes.

Reste qu'il est difficile de connaître actuellement la situation de l'hydroélectricité en 2039, qu'un risque de cantonalisation voire de nationalisation de l'eau existe et que les questions éthiques, politiques, financières doivent être étudiées par la commission mise en place. Dans tous les cas, l'assemblée primaire de chaque communes concédantes sera invitée à se prononcer sur ce dossier, étant entendu que l'unanimité des communes est requise.

Au terme de la présentation et pour répondre à une question émanant de l'assemblée, Simon Epiney rappelle que 75 % de la population vit dans les grandes agglomérations et que les régions de montagne ne feraient pas le poids si elles devaient lutter contre la demande de nationalisation de l'eau par les $\frac{3}{4}$ de la population cités plus haut qui cherchent à s'accaparer une plus grande part du gâteau.

La consommation d'énergie augmente en Suisse et il faut trouver d'autres alternatives que l'énergie nucléaire qui arrivera en fin de vie en Suisse entre 2020 et 2040. L'espoir réside notamment dans l'hydro-électricité et quelques idées sont en cours d'étude dans le Val d'Anniviers. Il est donc décisif pour Simon Epiney qu'il y ait fusion des Communes d'Anniviers. Cela pour que la Commune ait un poids politique et une meilleure capacité à gérer les eaux de la Vallée. Selon M. Epiney, l'avenir énergétique de la vallée se prépare maintenant et avec un Val d'Anniviers fort.

Négocier un retour anticipé des concessions est possible mais c'est une démarche difficile et si le Val d'Anniviers devait le faire en ordre dispersé, il y aurait des bagarres entre les communes pour les projets à réaliser.

Plan de zones

Au terme de cette discussion, les intervenants et autorités politiques sont interpellés par Jean Bonnard et par la population présente au forum.

Concernant le plan de zones, il est rappelé qu'il est mentionné dans le contrat de fusion, art.20, al. 1 : « Les règlements des constructions, les plans d'affectation généraux des zones et les plans d'affectation spéciaux, au sens de l'article 12 LcAT, des communes fusionnées conservent leur validité à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à leur uniformisation, qui doit intervenir avant le 31 décembre

2012. ». M. Cina rappelle également que l'Assemblée Primaire est souveraine pour décider de l'affectation des zones.

M. Schwéry précise cependant que la Commune de Vissoie n'a pas de plan de zone conforme à la LAT et qu'il est souhaité que celui-ci soit homologué avant la fusion.

Le Canton assure que les zones à bâtir ne seront pas touchées sous réserve d'une modification de la loi fédérale en la matière. En Anniviers, un habitant dispose en moyenne de 1800m² de terrain contre 450m² en moyenne suisse. Etendre une zone à bâtir ne se fait pas qu'en répondant à des critères spécifiques.

Avec ou sans fusion des Communes, la problématique reste la même en cas de modification de la législation.

Gestion du territoire – logements pour les jeunes

Afin de répondre à une crainte évoquée dans l'assemblée, Christophe Dumoulin, Président de la Commune de Bagnes précise que sa commune connaît également le problème du manque de logement pour les employés et les citoyens.

La Commune de Bagnes comptait 5100 habitants en 1990 et 6900 actuellement. Cela a engendré une spéculation immobilière.

L'avantage d'une grande commune est de pouvoir proposer suffisamment de solution. Le coût d'un terrain à Verbier avoisine les CHF 2'000 à 3'000.-/m². Ailleurs, il est possible de trouver des terrains à CHF 100.- ou 120.-/m². L'éventail des offres sur un même territoire est donc large. Au contraire donc d'une commune comme Champéry, une commune formée de stations et de villages offre plus de solutions.

Walti Zuber précise que la Commune de Chandolin n'a pas attendu le vote sur la fusion pour trouver une solution en achetant un terrain et en y construisant un immeuble locatif – 1^{er} bâtiment construit selon les normes Minergie en Anniviers - pour les jeunes couples. Il précise qu'il reste de la place pour d'autres immeubles qui seront construits en cas de demande.

Agriculture

Gérald Dayer, Chef du service de l'agriculture, relève que l'attractivité du paysage, élément fondamental pour le tourisme, est entretenue grâce à l'agriculture. L'avenir de l'agriculture anniviarde est lié à celui de l'agriculture suisse et la PA 2011 (politique agricole 2011) dans laquelle il est notamment question de la baisse du prix du lait et du maintien des paiements directs.

Les problèmes agricoles en Anniviers sont connus : friches qui avancent de 10m²/min, manque de bétail pour l'entretien des alpages, manque de surface de fauche, cerfs trop nombreux,...

La solution passe par des projets régionaux, à l'image de ce qui se fait dans le Val d'Hérens, qui peuvent obtenir un soutien financier en cas par exemple de construction d'étable ou de remise en état de terrain.

Ces démarches peuvent se faire indépendamment de la fusion mais il est lourd de travailler avec plusieurs communes. Les décisions, dans le Val d'Hérens, doivent

passer par 7 conseils municipaux et 7 assemblées primaires. Il manque donc une vision globale à l'échelle de toute la vallée.

Les Présidents informent la population présente qu'une rencontre avec quelques agriculteurs a eu lieu et qu'une commission agricole anniviarde a été nommée. Celle-ci, avec l'aide de M. Dayer, proposera des solutions à appliquer au niveau d'Anniviers. Les membres nommés sont d'ores et déjà remerciés pour leur travail.

Remontées mécaniques et soutien au tourisme

Le contrat de fusion, art. 13 stipule ce qui suit : « La commune d'Anniviers reprend tous les droits et obligations des communes fusionnées. ». Cela signifie que le soutien au tourisme et aux remontées mécaniques sera le même qu'actuellement.

La non-politisation des remontées mécaniques en Anniviers est une bonne chose. S'il y a fusion des communes, cela faciliterait tout de même la fusion des remontées mécaniques d'Anniviers et serait une possibilité de dynamiser le tourisme.

La force de la vallée est d'avoir des pistes de ski différentes, c'est un atout à développer qui demande de faire des choix d'investissement. Si les communes se réunissent, elles seront alors plus fortes et plus pointues dans la gestion de la politique touristique régionale.

Pour Manu Broccard, la création de la destination Sierre-Anniviers (SAT) a permis de faire parler de la région dans toute la Suisse. Les sociétés de développement (SD) et SAT n'ont pas le même rôle à jouer. SAT motive le client à venir et les SD prennent ensuite le relais et animent le lieu de vacances. SAT a donc un poids pour discuter avec Valais Tourisme et Suisse Tourisme. Se rapprocher, en matière de marketing et de tourisme, c'est avoir plus de force.

Pour Jean-Michel Cina, c'est la nouvelle loi sur le tourisme qui va définir l'avenir du tourisme en Anniviers. Dans tous les cas, il est important de tirer tous à la même corde et dans le même sens.

Perte d'identité et communication

Bernard Crettaz fait part de sa crainte du 27 novembre 2006 à venir. Il constate que le projet de fusion est transparent et que le degré d'information sur ce dossier n'a jamais été égalé. Reste qu'il manque les avis des opposants qui se taisent. Il craint pour l'identité de la vallée. « Que faire le 27.11.06 si la Suisse nous regarde ? ».

Selon M. Crettaz, l'identité anniviarde a toujours été déchirée. Reste une nouvelle anniviarité à inventer, sans tomber dans le chauvinisme.

Selon Jean-Michel Cina, trop de transparence tue la transparence. Il souhaite un débat et promet d'être présent le 27.11.06 si la population le souhaite afin de trouver ensemble des solutions pour réussir dans la Vallée.

INFusion et débat public

Un intervenant se sent interpellé par les propos de Bernard Crettaz et les déclarations de Simon Crettaz dans le Nouvelliste du jour.

Il fait remarquer que dans l'INFusion, seuls ont droit à la parole « ceux à la pensée unique ». Il indique qu'il a été contacté en août pour un débat contradictoire et qu'il n'a depuis pas eu de nouvelles. Selon lui, l'INFusion sert à propager le oui à la fusion et regrette que les assemblées primaires des six communes actuelles aient été critiquées par le Professeur Dafflon dans le premier numéro qui parle de déficit démocratique. Le vrai déficit démocratique sera dû au fait que les citoyens se sentiront moins en phase avec des problèmes situés sur une ex-commune qui n'aurait pas été la leur auparavant.

Simon Crettaz précise que l'article du jour a été écrit sur la base d'un entretien libre et ses propos ont été quelque peu transformés.

M. Crettaz s'inquiète qu'il n'y ait pas d'opposant et précise que l'INFusion était ouvert aux opposants mais que les Présidents n'ont forcé personne à y écrire.

Il ne s'agissait pas de propagande mais d'information au public et il se trouve que les personnes interviewées étaient plutôt favorables. Il est gênant de n'avoir que des avis positifs. Depuis le début, une recherche est faite pour faire réagir les gens.

Concernant les propos du Professeur Dafflon, il est précisé qu'il parle effectivement de déficit démocratique en constatant qu'actuellement le citoyen ne se prononce pas – par exemple - sur l'avenir de la STEP ou du centre scolaire qui est décidé par des assemblées générales et comités de direction. En cas de fusion, c'est l'assemblée primaire qui prendra des décisions et non plus les AG et comités actuels.

Il a été décidé d'acheter un nouveau camion à ordures. La décision passe par le comité de direction et l'assemblée générale de la STEP et l'assemblée primaire n'a rien à dire actuellement. C'est cela que voulait illustrer le Professeur Dafflon par le manque de déficit démocratique.

Réflexion et taille des communes

Une personne de l'assemblée prend la parole et reconnaît qu'en cas de fusion des Communes d'Anniviers, celle des remontées mécaniques sera accélérée.

Selon lui, la fusion n'est pas une affaire de raison. Sa décision est prise depuis longtemps : les communes actuelles sont trop petites pour agir face aux problèmes importants rencontrés.

En cas de fusion, il préconise de se diriger rapidement vers une rationalisation. En cas de oui le 26.11.06, le temps ne sera pas à la fête car la fusion est le fruit d'une longue réflexion et les problèmes seront à venir.

En cas de non, le temps ne sera pas non plus à la fête car le risque de perte d'identité et de perte de maîtrise de l'économie sera réel. Dans tous les cas, le 27.11.06, la réflexion devra continuer.

Conclusion du modérateur – Jean Bonnard

Au terme de ce 4^{ème} forum d'information, Jean Bonnard regrette de ne pas avoir réussi à faire parler des opposants et reconnaît que ce n'est pas faute d'avoir essayé.

Selon lui, les personnes opposées par principe à la fusion ne cherchent pas la discussion qui risquerait de les faire changer d'avis.

Il comprend et respecte leurs arguments et espère que ce projet de fusion – quelque soit son issue – ne divisera pas la vallée. Il reconnaît que tout a été fait pour informer et qu'en cas de refus de la fusion, cela ne sera pas dramatique car le sujet reviendra sur la table mais avec peut-être des pressions étatiques.

Conclusion par le président local – Walti Zuber

Au nom de ses collègues présidents, il remercie les intervenants et la population pour leur participation. Il espère qu'un maximum d'éléments a été transmis et reconnaît qu'il y aura forcément des personnes déçues au soir du 26 novembre prochain mais qu'il faudra dans tous les cas accepter la position des uns et des autres.

Il souhaite lui aussi que la vallée ne soit pas divisée et espère que les autorités continueront de collaborer.

Le verre de l'amitié, offert par la bourgeoisie de Chandolin, est partagé.

ADRESSE DE CONTACT : **INFusion, Case Postale 46, 3961 Vissoie**
www.anniviers.org - infusion@anniviers.org
Fax : 027 475 60 31 – tél : 027 475 14 55

Pour le PV : Martine Antonier